

Document disponible sur le site de
l'Observatoire en Économie sociale et en développement régional

<http://www.uqo.ca/observer>

**Développement social au Québec :
le renouvellement des stratégies
de développement des communautés
de 1990 à aujourd'hui**

Louis Favreau

Note sur l'auteur :

Louis Favreau est sociologue et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais. Il est chercheur au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) ainsi qu'au Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).

Conférence présentée lors de la journée annuelle régionale de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec qui s'est tenue à Trois-Rivières le 26 octobre 2005.

*Publication de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC)
de l'Université du Québec en Outaouais*

Copyright © 2005
Université du Québec en Outaouais
Tous droits réservés.

Série : Conférences, numéro 12

ISBN : 2-89251-266-2

Novembre 2005

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	II
LISTE DES ACRONYMES	III
1. COMMUNAUTÉS LOCALES : LE RENOUVELLEMENT DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAR L'ÉCONOMIE COOPÉRATIVE ET SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE 1990 À AUJOURD'HUI	4
1.1 LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE CES INNOVATIONS SOCIALES	5
2. LE CONTENU DE CES NOUVELLES PRATIQUES : ALLER DU SOCIAL VERS L'ÉCONOMIQUE ET DE L'ÉCONOMIQUE VERS LE SOCIAL	7
3. ORGANISATION DES COMMUNAUTÉS, CHANGEMENT SOCIAL ET DÉMOCRATIE	12
3.1 ANNÉES 60 : L'ÉMERGENCE DE CONTRE-POUVOIRS LOCAUX	12
3.2 ANNÉES 70 : LA MONTÉE DE L'ASSOCIATIF DANS L'ORGANISATION DES COMMUNAUTÉS	12
3.3 ANNÉES 80 : L'INTRODUCTION DE L'ASSOCIATIF DANS L'ESPACE PUBLIC	13
3.4 LA DÉCENNIE 90 : LES COMMUNAUTÉS LOCALES AUX PRISES AVEC LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	13
CONCLUSION.....	16
ANNEXE.....	19
LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL : TROIS APPROCHES DES RAPPORTS ENTRE LA SOCIÉTÉ CIVILE, L'ÉTAT ET L'ENTREPRISE PRIVÉE	19
REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES	23

Liste des acronymes

CCQ (Conseil de la coopération du Québec)

CIRIEC (Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives)

CJE (Carrefour jeunesse Emploi)

CDC (Corporation de développement communautaire)

CDEC (Corporation de développement économique communautaire)

CDR (Coopérative de développement régional)

CLD (Centre local de développement)

CLE (Centre local d'emploi)

CRD (Conseil régional de développement)

CRÉ (Conférence régionale des élus)

CRES (Comité régional d'économie sociale)

CSN (Confédération des syndicats nationaux)

DÉC (Développement économique communautaire)

FTQ (Fédération de travailleurs et travailleuses du Québec)

SACA (Secrétariat à l'action communautaire autonome)

SADC (Société d'aide au développement de la collectivité)

SOLIDE (Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi)

RISQ (Réseau d'investissement social du Québec)

1. Communautés locales : le renouvellement du développement social par l'économie coopérative et sociale et le développement local de 1990 à aujourd'hui

Voilà déjà près de 20 ans, notamment avec la création des premières corporations de développement économique communautaire (CDEC) dans la région de Montréal, que les mouvements sociaux locaux (organisations communautaires, groupes de femmes et groupes écologiques), ont pris le tournant du DÉC et de l'économie sociale comme stratégie de développement local. C'est qu'aujourd'hui plus qu'hier, leur implication dans la production de services, la création d'emplois et la revitalisation économique et sociale de communautés locales est croissante. Pourquoi ? Parce que, comme composante d'un troisième pôle de l'économie, **l'associatif** est engagé non seulement dans la revendication auprès des pouvoirs publics du transfert de la richesse collective à des groupes de la société qui en ont moins mais également dans la **création de richesses** avec, par et pour ces groupes et ces communautés en difficulté. En cela le mouvement associatif rejoint le mouvement coopératif qui faisait déjà ce type de travail dans la plupart des régions du Québec, notamment avec les coopératives de développement régional (CDR). Cet engagement nous conduit aujourd'hui, malgré toutes les difficultés et tensions que cela induit, à disposer de meilleures assises pour la **démocratie locale**.

En effet, dans la décennie 90, les mouvements sociaux locaux ont ouvert de nouveaux chantiers de développement social¹ : d'abord celui de l'insertion par le travail, notamment par l'intermédiaire des Carrefours jeunesse emploi et des entreprises d'insertion (Assogba, 2000; Favreau, 1998) et celui des nouvelles formes d'entraide socio-économique (Fréchette, 2000). Mais aussi, en milieu urbain de régions ou dans les grands centres comme Montréal, ces mouvements ont également opéré un saut qualitatif en mettant sur pied des projets et des dispositifs de solidarité économique de quartier (Favreau et Lévesque, 1999). C'est l'expérience québécoise du développement local et coopératif en milieu rural (Deschênes et Roy, 1994) et l'expérience américaine des CDC (Favreau, 1994) qui ont inspiré ce virage.

Mentionnons ici les principaux réseaux qui se sont formés dans la dernière décennie autour de la question de l'emploi pour ne référer pour le moment qu'à ce seul chantier d'intervention : 1) un réseau de quelque 100 carrefours jeunesse Emploi (CJE); 2) quelque 200 organismes communautaires de formation de la main-d'œuvre ; 3) un réseau d'une cinquantaine de corporations de développement communautaire (CDC); 4) un réseau de corporations de développement économique communautaire (17 CDÉC); 5) une centaine d'entreprises communautaires et/ou d'insertion; 6) plusieurs dizaines de fonds locaux et régionaux

¹ Pour une mise en perspective autour des différentes approches du développement social (sous l'angle des rapports État, marché et associations), voir l'annexe de ce texte conçu à cet effet.

de développement. Le réseautage de cet ensemble dans un cadre national, notamment d'une *Coalition des organismes communautaires de développement de la main-d'œuvre* (400 associations), puis celui d'un réseau des réseaux, le *Chantier de l'Économie sociale* (lequel regroupe des représentants de plusieurs de ces nouveaux secteurs), donne à ces initiatives encore plus de capacité de négociation et de capacité à changer d'échelle d'intervention (du micro ou macro) rejoignant en cela les initiatives de développement du mouvement coopératif telles les coopératives de travail, coopératives de services à domicile, coopératives de services funéraires... lesquelles sont regroupées au sein du *Conseil de la coopération du Québec* (Favreau 2005).

1.1 Les principales caractéristiques de ces innovations sociales

Animée par le militantisme économique des mouvements sociaux locaux et dynamisée par de nouvelles structures d'accompagnement, **la nouvelle stratégie du développement local** s'appuie sur les coordonnées suivantes : 1) une approche intégrée, tout à la fois économique et sociale; 2) une intervention fortement territorialisée ; 3) une approche multipartenaires mettant à contribution les secteurs public, associatif et privé; 4) la multiactivité (soutien à des entreprises locales en difficulté, formation des populations résidentes, renforcement du tissu social des quartiers); 5) une démarche partenariale où les principaux acteurs sont liés organiquement par ententes et par projets; 6) des ressources humaines et financières hybrides combinant le soutien de la solidarité sociale locale, le financement public et la vente de biens et de services sur le marché.

Des municipalités, des organisations communautaires, des syndicats et des entreprises locales sont ainsi devenus les principaux acteurs d'une relance des économies locales par des initiatives tout à la fois viables économiquement (en réponse à des besoins solvabilisés) et socialement utiles (favorisant le renforcement de communautés d'appartenance).

Bien que timidement pour le moment, un nouveau contrat de société sous-tend plusieurs de ces expérimentations : par certains aspects, cela ne ressemble plus à l'État-providence que l'on a connu car ce nouveau contrat de société fait **bonne part au « local » et au « régional »** tout en réactualisant la notion d'intérêt général et la nécessité d'une maîtrise des activités économiques et financières (Bourque, 2000). C'est dans cette mouvance générale que nous avons déjà formulé l'hypothèse que les mouvements sociaux et de nombreuses communautés ont favorisé la création d'**un espace inédit d'innovation sociale** au cœur de la crise (Favreau et Lévesque, 1996). Depuis, nous sommes allés plus loin en introduisant l'idée de **filiales** (Comeau, Favreau, Lévesque et Mendell, 2001). Qu'est-ce à dire ?

Dans la mobilisation sociale des années 90, par-delà les innovations ci-haut mentionnées, se sont constituées de véritables familles de développement social (action communautaire, économie sociale et développement local), lesquels parviendront à se créer des filières actives de cohabitation avec le service public :

1) la filière du développement de nouveaux services de proximité par l'action communautaire : ce peut être par exemple l'émergence de cuisines collectives, le développement d'entreprises de restauration populaire, le renouvellement des centres communautaires de loisirs par une approche de quartier, la création de maisons de la famille ou le travail d'organisation communautaire d'un CLSC qui favorisent le développement de comités de résidants dans des milieux particulièrement marqués par la pauvreté. Sans compter les aménagements institutionnels nouveaux liés au mouvement communautaire autonome : l'arrivée du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) et la nouvelle législation sur les coopératives de solidarité.

2) la filière de création et du maintien en emploi par le développement local : ce peut être, par exemple, une reprise d'entreprise par des travailleurs qui ont racheté de propriétaires privés l'entreprise et l'ont transformée en entreprise coopérative (plusieurs coopératives ambulancières en sont). Ce peut être des fonds syndicaux de développement (celui de la FTQ ou de la CSN) qui en tant qu'organisations économiques à finalité sociale investissent dans des PME régionales en vue d'assurer leur viabilité de même que le maintien, voire la création d'emplois supplémentaires. Ou encore une Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) qui participe à la revitalisation d'une région ou d'une communauté en difficulté. CDR, SADC, CLD, SOLIDE, CDÉC et CDC constituent les principales organisations et institutions de cette filière.

3) la filière de l'insertion socio-professionnelle par l'économie sociale : ce peut être, par exemple, la mise sur pied d'une entreprise d'insertion, donc d'une insertion par l'activité économique, dans un cadre associatif (OSBL) ou dans un cadre coopératif (coopérative de solidarité, coopérative de travail, etc.). Ou, autre exemple, le travail d'insertion d'une CDÉC dans une communauté donnée : formation de la main-d'œuvre résidente et soutien au démarrage de petites entreprises de proximité dans des domaines aussi divers que celui de la restauration, de la récupération et du recyclage, de l'entretien ménager d'immeubles ou de la gestion de la forêt habitée. Ou encore, le programme d'aide aux travailleurs autonomes d'un Carrefour jeunesse Emploi ou d'un organisme de formation de la main-d'œuvre travaillant à la réinsertion des

femmes sur le marché du travail. Les fonds locaux et régionaux de développement, le fonds de lutte contre la pauvreté, la Coalition des organismes communautaires de développement de la main-d'œuvre, les CLE, le RISQ et Investissement Québec constituent les assises principales de cette filière.

La nouvelle proposition que nous formulons est la suivante : 1) il existe depuis une dizaine d'années (1995-2005) **trois grandes familles d'initiatives en développement social** issues des communautés qui se sont développées des filières d'entrée avec les services publics (action communautaire, développement local, économie sociale) ; 2) simultanément, **si on met en perspective** cette nouvelle tendance, on en arrive à parler de nouvelles générations d'organisations et d'institutions dans la lutte contre la pauvreté et la revitalisation de communautés et régions en difficulté ; 3) ensuite, que ces nouvelles organisations et institutions participent d'un **renouveau de la démocratie locale et plus largement du modèle québécois de développement**, contrairement au reste du Canada et à la différence marquée d'avec les États-Unis.

C'est le croisement actif d'initiatives locales (en provenance des communautés et des mouvements) et de nouvelles politiques publiques (notamment la réforme qui donne naissance aux Centres locaux de développement et à une politique d'action communautaire qui fait l'originalité du développement économique et social québécois de la dernière décennie. D'où l'apparition, dans certains secteurs, d'une institutionnalisation forte avec ses gains (et certaines ratées) sous la forme de filières. Nous utilisons la notion de « filière » pour bien mettre en relief que les pratiques d'action communautaire, celles de la nouvelle économie sociale et celles du nouveau développement local (le DÉC) ne sont pas constituées seulement de réseaux liés à des mouvements sociaux, mais sont également **insérées dans une cohabitation devenue institutionnelle avec le service public**. En d'autres termes, il existe désormais des dispositifs permanents de médiation entre ces initiatives et le service public.

2. Le contenu de ces nouvelles pratiques : aller du social vers l'économique et de l'économique vers le social

Avec les années 80, les économies locales ont souvent été placées devant une concurrence forte avec de grandes entreprises évoluant tout à la fois au plan local et à l'échelle continentale. Elles se sont vues obligées à se reconstituer des créneaux de développement. Elles ont en outre été assez souvent en manque de financement. Simultanément, l'insertion dans le marché du travail est apparu problématique pour des segments de plus en plus importants de la population active : jeunes, femmes, nouveaux arrivants, travailleurs de 45 ans et plus...

Cette crise de l'emploi, cette crise des services collectifs dans les communautés et cette transformation en cours de l'État-providence ont trop longtemps été associées à une simple récession et à un État social simplement affaibli pour cause de gestion de la rareté par temps difficiles. Plus qu'une récession provoquant une augmentation du chômage et des déficits publics, plus que l'absence de proximité des services publics et leur gestion tutélaire et bureaucratique, plus que l'absence de nouveaux services collectifs dans les communautés, **c'est toute la société qui est en mutation**. Relevons ici quelques tendances fortes de celle-ci.

En premier lieu, l'hypothèse de la fin de la montée en puissance du salariat – au sens classique de ce terme - comme mode principal de régulation économique et sociale semble de plus en plus probante (Castel, 1995) : nous assistons en effet à **l'effritement du modèle du travail à temps plein**, régulier, à contrat indéterminé, qui s'accompagnait généralement d'une appartenance forte à l'entreprise qu'elle soit privée ou publique. Nous observons aussi le déclin de l'industrialisation modelée sur les « grandes forteresses ouvrières » dans l'automobile, le papier, l'aluminium, l'acier... Parallèlement nous constatons la décroissance de la production de services collectifs de caractère public par l'intermédiaire de grandes institutions hospitalières et de services sociaux. De plus les activités de sous-traitance de services privés a tendance à s'amplifier. Enfin, la production de certains biens se déplace en direction de régions moins coûteuses en frais de main-d'œuvre (délocalisation d'entreprises). Voilà quelques vecteurs stratégiques d'une double mutation, celle du salariat et celle de l'État social, l'une se répercutant directement sur l'autre, car le salariat forme l'assise principale des prélèvements sociaux pour les pouvoirs publics (par l'intermédiaire des impôts).

En second lieu, la crise de l'emploi et de l'État-providence ont affecté la production des services collectifs dans les communautés locales et les régions. La désorganisation des économies locales de quartiers populaires en milieux urbains (les villes de régions tout comme les villes de grands centres) et l'affaiblissement de la distribution des services publics dans les régions rurales ont également contribué à amplifier **la spécialisation sociale de l'espace** (Dubet et Lapeyronnie, 1992) avec ces concentrations plus marquées des pauvretés diverses (jeunes sur l'aide sociale, nouveaux arrivants en difficulté...) et les effets que cela entraîne (anomie, création d'enclaves...).

Finalement, il existe une troisième coordonnée incontournable à savoir la forte remise en cause des dispositifs traditionnels de socialisation liés à la vie quotidienne : la famille, l'école, le réseau de voisinage,

le quartier, la paroisse. Bref, **le capital social se serait fortement dévalorisé** dans un certain nombre de communautés et de régions (Paquet, 1999; Putnam, 1996).

Que signifie cette crise et les tendances nouvelles qu'elle induit ? **Au plan macro-social, nous assistons ici à la remise en question d'un modèle de développement qui séparait le social de l'économique**, l'État social d'un côté et sa multitude d'intervenants sociaux professionnels assumant leur rôle à l'intérieur d'un service public central et de l'autre la grande entreprise et ses cadres de gestion assumant le développement économique et le plein emploi.

L'ancien modèle (qualifié de keynésien par certains et de fordiste par d'autres) a en effet révélé ses limites avec l'ouverture des frontières et l'arrivée des nouvelles technologies d'information qui exigent tout à la fois flexibilité, autonomie et créativité. Ce modèle a également été remis en cause par des demandes de qualité des produits de la part des consommateurs, par des demandes de participation de la part des citoyens, par des demandes de participation à l'organisation du travail de la part des travailleurs, sans oublier les demandes de la part des mouvements sociaux, notamment des demandes de reconnaissance des différences de la part du mouvement des femmes et de respect de l'écosystème de la part du mouvement écologique. Ce faisant, **la séparation trop rigide entre l'économique (l'emploi aux entreprises) et le social (la gestion du social par l'État) a été questionnée.**

Ce ne sont pas seulement les rapports entre l'économique et le social qui sont redéfinis mais également leur contenu respectif : en premier lieu, **le social** cesse d'être défini exclusivement **comme coût** (perspective classique des politiques économiques néo-libérales) ou **comme problème social** (perspective traditionnelle des politiques sociales de l'État-providence) pour apparaître de plus en plus comme un actif ou mieux comme un **capital social**. D'où également la valorisation de la **cohésion sociale** comme condition nécessaire pour le développement économique (Comeau, 2000). En deuxième lieu, **l'économique** cesse d'être réduit au marché et à l'entreprise privée. D'où l'introduction de la notion **d'économie plurielle** en vertu de laquelle les activités économiques comprennent non seulement le marchand mais également le non marchand (la redistribution) et le non monétaire (la réciprocité et le bénévolat) (Laville, 1994).

Nous découvrons aussi progressivement que les modalités de coordination de l'activité économique ne se limitent pas au seul choix entre le marché et la hiérarchie (l'État comme hiérarchie publique ou la grande entreprise comme hiérarchie privée) mais qu'il y a d'autres modalités importantes de coordination fort bien représentées par **les associations, les réseaux et les diverses formes de coopération et de participation** (exemple des alliances stratégiques, du réseautage, de districts industriels, etc.). En effet, la régulation

exclusivement marchande telle que mise de l'avant par le néolibéralisme a assez vite révélé ses limites puisque le marché à l'état pur réintroduit en quelque sorte la loi de la jungle et des désordres de tout ordre (économie informelle criminalisée...) de même qu'une qualité de vie qui se détériore. Bref, sans un minimum de confiance et sans un minimum d'institutions, les coûts de transaction pour faire du développement, à quelque échelle que ce soit, deviennent prohibitifs.

Dans cette foulée, la société civile est de plus en plus valorisée (Fall, 2000 ; Paquet, 1999). À côté du marché et de l'État, en sciences politiques comme en économie, on redécouvre une troisième sphère, celle de la **société civile**. Concrètement, en quoi consiste-t-elle ? La *National Civil League* aux États-Unis propose certains critères pour la caractériser : 1) la participation des citoyens et leurs interactions ; 2) le leadership de la collectivité (leaders politiques, économiques et civiques) et la volonté des leaders à prendre des risques et des initiatives ; 3) la performance des instances, particulièrement au niveau local ; 4) le bénévolat, la philanthropie et la réciprocité. Autrement dit, l'entrepreneuriat local et la création d'emplois seront grandement favorisés par une société civile en bonne santé, sans oublier que les coûts sociaux (liés au chômage entre autres) sont, par le fait même, réduits (ce qui entraîne des retombées positives pour tous).

Même les entreprises les plus branchées sur le marché mondial font appel, plus que jamais auparavant, au **social**, notamment à la culture d'entreprise et à l'engagement de leur personnel. La théorie économique redécouvre cette réalité socio-économique que les auteurs appellent **l'extra-économique** (Veltz, 1997). On redécouvre donc l'importance de facteurs comme **la confiance, la cohésion sociale et la proximité** qui réduisent les coûts de transaction entre les entreprises dans une même filière (les grappes en fournissent un bon exemple) de même qu'entre les entreprises et leur milieu (les districts industriels en fournissent un bon exemple). Ainsi, à côté du marché (de la concurrence) et de la hiérarchie (l'autorité), la coopération (l'association, les réseaux, la réciprocité) s'impose également comme modalité de coordination de l'activité économique. La redécouverte de la société civile s'accompagne ainsi d'une **revalorisation du local** puisque ce dernier favorise une mobilisation des ressources sociales à travers les effets de proximité.

Le développement local, de résiduel qu'il était dans les décennies 60 et 70 à l'intérieur d'un modèle national de développement, redevient **une tendance significative**, la concurrence mondiale et le partenariat local constituant les deux faces d'un même phénomène. Comme l'écrivait Pierre Dommergues (1988 : 23) :

Dans un univers déboussolé, l'économie-territoire apparaît comme une alternative de développement plus contrôlable que l'économie-monde. C'est sur le terrain local que les mutations sont les moins difficiles à maîtriser et les partenariats les plus faciles à susciter.

Ce nouveau paradigme est donc en voie de reconfigurer de façon inédite les **rapports entre le marché, l'État et la société civile**.

C'est dans ce nouveau cadre que les pouvoirs publics comme les mouvements sociaux se sont repositionnés. Les **professions du social** ont été conséquemment amenées à s'intéresser de plus en plus aux questions liées au marché du travail et à l'**économie** (Favreau, 2000 ; Donzelot et Roman, 1998) car l'intensité et la durée de cycles successifs de récession depuis 20 ans ont fait du chômage, de la précarité et de l'exclusion sociale des enjeux majeurs de société.

De leur côté certains **intervenants économiques et des entreprises** ont aussi été obligés de constater les **dégâts sociaux** du « progrès » lié aux nouvelles technologies et à la montée en puissance d'une mondialisation néolibérale, et donc à la nécessité de relancer les économies locales et régionales par la concertation (Lévesque et Mendell, 1998). Les cadres gestionnaires des fonds de développement (SADC, CLD, fonds de travailleurs) et des institutions financières telles les caisses d'économie et les caisses populaires Desjardins sont bien placés pour le savoir.

Depuis une décennie, on assiste donc au Québec, autour de l'**enjeu de l'emploi** et de la **faiblesse des services collectifs** dans les communautés (financement des entreprises, création et maintien à l'emploi, insertion par le travail, services communautaires de toute sorte...) à une triple évolution :

- 1) une décentralisation tranquille (Côté, 1999) de services publics autrefois fortement centralisés telle la santé et les services sociaux, l'éducation, le développement des régions (CLD) de même que la formation de la main-d'œuvre.
- 2) simultanément et en interface, de nouvelles initiatives locales, la plupart du temps liées directement à l'organisation communautaire, à l'économie sociale et au DÉC, ont, règle générale, précédé la décentralisation et l'ont même inspiré directement (cas des CLD).
- 3) un croisement des réformes publiques et des initiatives locales, croisement générateur de nouvelles filières.

3. Organisation des communautés, changement social et démocratie

3.1 Années 60 : l'émergence de contre-pouvoirs locaux

La naissance de comités de citoyens est concomitante à celle d'un nouveau métier du « social », l'organisation communautaire. À la fin des années 60, l'organisation communautaire s'introduit dans la formation universitaire en travail social, dans les pratiques et les nouveaux services créés par le mouvement communautaire (cliniques communautaires de santé, etc.) et, finalement, dans le service public de la santé et des services sociaux (tout particulièrement les CLSC)². Cette montée en puissance de l'organisation communautaire pendant cette décennie ne fut pas sans tensions, notamment la tension entre deux fonctions, la fonction d'intervention dans l'urgence (relation d'aide) et celle, très distincte, de l'organisation de communautés (Doucet et Favreau, 1997).

À cette « petite révolution tranquille » se joute celle de la séparation définitive de l'Église et de l'État et donc le désengagement progressif des praticiens sociaux des institutions caritatives (les Fédérations d'œuvres de charité par exemple). Les réformes de l'époque introduiront de nouvelles instances publiques (ou parapubliques) d'intervention tels les Conseils de développement social et les Conseils régionaux de développement. Avec les années 60, l'organisation communautaire fait son entrée en scène, il deviendra même avec les années 70 partie intégrante du service public (dans les CLSC notamment). Mais celle-ci aura surtout favorisé l'émergence de contre-pouvoirs au plan local.

3.2 Années 70 : la montée de l'associatif dans l'organisation des communautés

Au cours des années 70, une minorité de professionnels du social s'engage dans un travail concret de soutien à des associations de locataires, à des organismes de défense d'assistés sociaux ou de protection du consommateur, à des garderies populaires et à des groupes de défense des chômeurs... Elle dispose d'ailleurs de sources d'inspiration de facture internationale : dans un premier temps, elle a les yeux rivés sur l'organisation communautaire américaine d'orientation conflictuelle (Alinsky, 1976). Dans un second temps, elle part à la recherche de « la voie royale » de la transformation sociale, elle se met en quête d'un projet de société socialiste. Elle trouve inspiration dans l'approche de conscientisation latino-américaine (Freire, 1974).

Contexte de la période : un État-providence en expansion et un État québécois en passe de devenir peut-être un État national ; mouvements sociaux à l'offensive, en synergie les uns avec les autres, mouvement

populaire et étudiant, syndical et national réunis. D'où un espace assez large dévolu à l'expérimentation sociale et aux débats en dehors du service public, expérimentation sociale d'ailleurs partiellement encouragée par l'État. Période pendant laquelle un nouveau service public émerge (les CLSC), tandis qu'une action communautaire autonome fait peu à peu sa niche dans nombre de quartiers populaires des grands centres urbains tout comme dans les milieux ruraux et semi-urbains.

3.3 Années 80 : l'introduction de l'associatif dans l'espace public

Les années 80 prennent une tout autre allure. On saisit mieux la nature contradictoire de l'État, ses politiques inconsistantes, ses mesures et pratiques souvent incohérentes et donc la marge de manœuvre dont peuvent, à certaines conditions, disposer les mouvements sociaux locaux.

Contesté à droite par le courant conservateur qui évoque le spectre de la crise financière (« Il faut dégraisser l'État ») et donc de l'impossibilité de répondre adéquatement aux demandes sociales, le service public est également critiqué à gauche par les milieux communautaires et alternatifs qui diagnostiquent un État bureaucratisé et dirigé de façon très technocratique. Bref, aux yeux de l'opinion sociale, un secteur public en perte de légitimité coexiste avec un secteur communautaire autonome parvenu à occuper une place dans l'espace public. La question qui se pose devient alors : comment les intervenants sociaux du service public peuvent-ils faire leur travail sans perdre de vue le droit des usagers de participer aux décisions qui les concernent ?³

Ce mode d'intervention qui se voulait universel est en réalité un type particulier de réponse aux besoins sociaux et a une face cachée. Il comporte un prix à payer : le secteur public, règle générale, a exclu les usagers et les salariés des décisions de la plus grande à la plus petite (Bélanger et Lévesque, 1994). Et il ne règle pas tous les problèmes. Pendant cette période, l'idée d'un secteur associatif fort présent dans l'espace public obtient alors plus facilement ses lettres de créance.

3.4 La décennie 90 : les communautés locales aux prises avec le défi du développement économique

«Quand l'économie ne suit plus ou, plutôt, quand l'économie ne porte plus la croissance du social, comment réorganiser ce dernier ? » (Ion, 1990 : 43). Voilà une question centrale qui ne peut être esquivée avec l'arrivée des années 90. Finie l'époque où l'on pouvait se situer à l'intérieur d'un schéma simple où

² Pour un itinéraire de l'organisation communautaire en CLSC de la fin des années 60 jusqu'à aujourd'hui voir Favreau et Hurtubise (1993), *CLSC et communautés locales, la contribution de l'organisation communautaire*, PUQ. Pour suivre l'actualité de l'O.C. en CLSC, voir le bulletin du RQIIAC, *Interaction communautaire*.

³ Pour une analyse institutionnelle critique de l'ensemble des services sociaux de cette période, voir notamment J.T. Godbout dans son livre: *La démocratie des usagers*, Boréal, Montréal, 1987.

se combinaient une conjoncture économique favorable et le développement d'un État social branché sur les demandes des mouvements sociaux. Finie également l'époque où le développement d'un service public centralisé constituait la principale voire exclusive réponse à de nouveaux besoins.

Bref, ce qui avait constitué les **assises du développement social** pendant plus de 20 ans s'effrite :

- 1) les problèmes sociaux sont de plus en plus directement liés au marché du travail et à l'emploi, pivot non seulement d'un revenu décent mais aussi d'une certaine reconnaissance sociale, d'un statut et d'une dignité ;
- 2) le service public n'est plus considéré, dans les faits tout au moins, comme la voie royale, le secteur communautaire occupant un espace de plus en plus large⁴;

L'intervention sociale, et plus largement le développement social font face dans cette décennie à de nombreuses transformations suscitées par une conjoncture où le progrès économique (gains de productivité) s'affirme mais sans progression correspondante de l'emploi et de la redistribution de la richesse par l'État. Le renouvellement passera alors par :

- 1) une inscription dans un cadre plus **régional** et un engagement plus intensif dans un interface entre d'une part le service public et d'autre part les organisations communautaires. La décentralisation des services publics issue de la réforme de la santé et des services sociaux (1991) s'accroît avec celle de l'emploi en 1997 et celle du développement local et régional en 1998. L'arrivée des CLE et des CLD, le renforcement des CRD et la création des CRES de même que la consécration des MRC comme pallier stratégique de développement économique et social donnent une certaine stabilité à cette inscription dans le local, l'infrarégional et le régional (Proulx, 1999). Sans compter l'influence des forums régionaux de développement social (1997-1998) sur les institutions publiques régionales (CRD, régions régionales...) qui sont les ancêtres de l'actuel Réseau Québécois de développement social et de la revue du même nom (Morel, 2006).

⁴ Dans le seul champ de la santé et des services sociaux, il occupe 10 107 personnes sur une base régulière et 14 871 occasionnelles représentant l'équivalent de 9810 employés à temps plein en 1994 contre un équivalent de 11 000 employés à temps plein dans les CLSC la même année (Bélanger, 1999: 96). Les cinq dernières années confirment la tendance à la croissance de ce secteur.

- 2) une intervention sociale de plus en plus engagée dans une sorte de « virage économique » tant du côté de programmes sociaux des pouvoirs que du côté des projets des mouvements sociaux eux-mêmes. On assiste ainsi à l'émergence d'une approche autre que celle des transferts sociaux pour la résolution des problèmes sociaux et la recomposition du tissu social. Autrement dit, des solutions sociales nouvelles se font jour à partir d'interventions **sur le registre économique**. D'où l'introduction dans l'espace public de notions telles que celles **d'économie sociale et de capital social, d'insertion sociale par l'économie et de développement économique communautaire**, notions qui rejoignent celles, plus anciennes, **d'organisation communautaire, de coopératives de développement, d'aménagement intégré des ressources** et de **développement local**.
- 3) une intervention sociale qui contribue à la mise en place de nouveaux **dispositifs associatifs transversaux** d'intervention privilégiant la stratégie du DÉC. Les politiques publiques sectorielles par programmation visant certaines populations cibles et certains groupes d'âge (ou étapes de la vie) continuent d'exister et même de prévaloir. Mais elles sont de plus en plus remises en question par l'expérimentation des dispositifs à partir des collectivités locales et de la problématique renouvelée du développement local. Ces dispositifs peuvent être publics, coopératifs ou associatifs comme en témoignent les Coopératives régionales de développement (CDR), les Centres de développement local (CLD), les Corporations de développement communautaire (CDC), les Corporations de développement économique communautaire (CDÉC) et les Sociétés d'aide aux collectivités locales (SADC). Nouveaux acteurs, nouvelles règles du jeu, nouveaux outils d'intervention, nouveaux chantiers et nouveaux savoir-faire en gestation, et partant de là gestation de nouveaux modes de régulation où le développement social (reconfiguration de l'État-providence) et le développement économique s'articulent autrement.

En somme, on perçoit mieux les limites de l'approche sectorielle des problèmes sociaux tandis que l'approche exclusivement sociale par le service public ne suffit plus. D'où une **tendance nouvelle caractérisée par la montée du « local » et du « territorial »** et par la résolution des problèmes sociaux à partir **d'initiatives économiques** locales dans des communautés et régions en difficulté, par, pour et avec elles (CSBE, 1996).

Conclusion

Le redéploiement de l'associatif dans les communautés locales en ce début de millénaire.

Si on compare les années 60-70 avec aujourd'hui, nous pouvons avancer la **proposition** suivante : au cours de la décennie 60-70, le développement social, tant celui du service public que des organisations communautaires, est très intimement soudé au développement de l'État-providence québécois. Dans cette période forte de l'État-providence, la réponse aux problèmes sociaux développe **sa configuration centrale** autour de nouvelles politiques publiques (assurance-santé universelle, réforme Castonguay-Nepveu...) devenues nécessaires et possibles par une croissance économique qui va bon train. Ce sont les années de mise en place des grands services publics (hôpitaux, collèges publics, etc). Les finances publiques sont capables, au moins partiellement, d'absorber la demande en provenance des mouvements sociaux. Les mouvements sociaux eux-mêmes sont, pendant cette période, plus « étatistes » qu'aujourd'hui dans ce sens qu'ils contribuent à aiguillonner la résolution des problèmes sociaux et de santé en faisant valoir nécessité et pertinence d'une extension du secteur public.

Cependant, 20 ans plus tard, avec la décennie 80-90, s'ouvre une nouvelle période, une période de crise de l'emploi liée à une crise de la croissance économique et une période de crise de l'État-providence où les finances publiques accumulent des déficits. **Cette nouvelle donne provoque le resserrement de la production de services collectifs** dont il n'est plus évident qu'ils seront ou qu'ils demeureront de caractère public. Le scénario soit d'une privatisation de certains services, soit celle de l'« économie sociale » pour de nouveaux services de proximité et des entreprises collectives (Chantier de l'économie sociale, 1996 ; Vaillancourt, 1999) deviennent des propositions centrales dans les débats en cours comme l'avait été l'étatisation dans les années 60.

En d'autres termes, le Québec a besoin aujourd'hui - et d'un besoin de longue durée qui est de portée stratégique - d'un **troisième pôle de développement**, d'un tiers secteur (à côté et en interaction avec le secteur public et le secteur privé) avec ses trois familles, celle du communautaire autonome, celle du développement local et celle de l'économie sociale. Le Québec n'est pas le seul : dans le contexte de la mondialisation néolibérale, des communautés locales et des régions un peu partout dans le monde ont été engagées dans un cycle de déclin. Mais, dans de très nombreux pays, des initiatives croisées de décentralisation, de développement local et d'économie sociale ont émergé pour faire face à cette crise (Defourny, Favreau et Laville, 1998). Nombreux aujourd'hui sont les chercheurs, les intervenants sociaux et économiques, certains gouvernements (France, Belgique, Italie, Espagne, Québec...) et même certaines instances internationales, tel le BIT, qui confirment l'importance de la décentralisation du service public,

du développement local et de l'économie sociale dans le processus conduisant au développement⁵. D'où la notion de « gouvernance locale » (Boucher et Tremblay, 1999 ; Lallement, 1999 ; Stocker, 1998), nouveau mode de régulation politique qui n'est plus ni le marché (sans l'exclure), ni l'État national (tout en le mettant à contribution) mais le développement par l'intermédiaire d'acteurs d'origine diverse (public, privé, associatif) d'une démocratie locale.

En outre, ce type de **mobilitation sociale** voit sa portée internationale s'accroître car les réseaux, grâce aux nouvelles technologies, s'alimentent directement et en temps réel dans le cadre d'échanges interactifs à l'échelle planétaire. Il y a en effet prolifération de sites sur l'Internet qui confirment en quelque sorte que ces initiatives, si locales par ailleurs, se rejoignent néanmoins dans une même « communauté internationale ».

Avec son économie publique, des Sociétés d'État et la présence d'institutions publiques sur tout le territoire, avec son économie sociale et avec la force de ces mouvements sociaux dont le mouvement d'affirmation nationale, le Québec est une société qui, sur une trajectoire de longue durée (sur plusieurs décennies), a développé une capacité propre de répondre à l'offensive néolibérale; 1) par ses dispositifs de médiation entre les initiatives locales et les pouvoirs publics, et donc par la création d'espaces locaux de négociation sociale (contrairement à l'Ontario par exemple); 2) par ses solutions plus collectives qu'individuelles aux problèmes de l'emploi et de la revitalisation des communautés (contrairement aux États-Unis par exemple); 3) par des initiatives locales de la société civile adossées à des politiques publiques volontaristes de l'État (concertation des acteurs locaux de développement social).

À certaines conditions, la décentralisation des politiques publiques et la poussée des mouvements sociaux peut favoriser une orientation progressiste et plus démocratique au développement économique et social. Le redéploiement des mouvements sociaux en direction de nouvelles formes d'organisation communautaire, de développement local et d'économie sociale favorise la construction de nouvelles légitimités sur le terrain institutionnel et sur le registre démocratique (CIRIEC, 1998). L'émergence de ces nouvelles filières peut stimuler, à tout le moins potentiellement, un peu plus de démocratie. Désormais, chaque communauté dispose non seulement d'un CLSC et de caisses populaires mais également de CJE, de CLD, de Maisons de la famille, de Centres de loisirs communautaires, etc. Et plus largement d'une nouvelle génération d'organisations et d'institutions pouvant fournir du soutien et de l'accompagnement **pour transformer des problèmes en projets collectifs**, et ainsi consolider la démocratie au plan local par

⁵ Voir à ce propos un numéro thématique de la revue *Économie et Humanisme* (numéro 350, octobre 1999), « Le développement local, une dynamique internationale ».

un contrôle plus effectif des populations sur le développement de leur territoire d'appartenance, là où elles choisissent de bâtir un « vivre ensemble ».

Cela dit, la «réingénierie» du gouvernement libéral québécois comporte des risques importants pour les acquis de ces 20 ans d'innovation en **développement social** de tout le Québec. Serions-nous entrés, temporairement du moins, dans une phase plus réactive (ou de défense de ces nouveaux acquis collectifs) plutôt que proactive (de construction conjointe avec les pouvoirs publics de nouveaux services collectifs)? Dossier à suivre, notamment du côté des Conférences régionales des élus (CRE) et des gouvernements locaux désormais engagés dans le développement social (politique familiale...)

ANNEXE

Le défi du développement social : trois approches des rapports entre la société civile, l'État et l'entreprise privée

Nos sociétés, depuis le début des années 1980, traversent une période de transition majeure. Le modèle de développement qui a inspiré les politiques sociales des Trente glorieuses (1945-1975) est en crise. Cette crise de l'État-nation n'est pas seulement économique, elle est aussi une crise de société (de l'emploi, du travail, de l'État-providence, des valeurs, etc.). Néanmoins, les traits d'un nouveau modèle de développement social ont émergé ces années-ci dans un certain nombre d'expérimentations économiques et sociales. Les initiatives en cours depuis une ou deux décennies représentent pour nous les assises de ce nouveau modèle en voie de formation minimalement organisé autour d'un axe qui leur est commun: repenser l'économie en l'insérant dans la société et non l'inverse.

Aujourd'hui, les débats concernant l'avenir du développement social (et donc celui du rôle de l'État, les transformations du monde du travail, le rôle des régions et des communautés locales, etc.) traversent toute la société **à l'échelle de la planète**, et font apparaître des clivages non seulement entre la gauche et la droite, mais également à l'intérieur de la gauche et de la droite. C'est ce qui nous amène à distinguer au moins trois visions du développement social qui s'entrechoquent dans les transformations et les débats en cours. Il s'agit des visions néolibérale, social-étatiste et partenariale.

La vision néolibérale: le tout au marché et l'associatif relégué à la philanthropie

Ici, le développement social dérive tout simplement du développement économique tel que confectionné par les lois du marché. Cette vision est omniprésente dans plusieurs pays. Elle a été particulièrement exemplifiée par l'action des gouvernements conservateurs anglais des années 80 et 90.

Avec l'État-providence qui s'est développé au cours des années 1945 à 1975, l'État et le réseau public assumaient un rôle central sur le plan du financement, de l'encadrement, de la gestion et de la production des services. Au cours de ces décennies, le secteur public avait commencé à occuper le devant de la scène. Les ressources associatives (organisations communautaires, groupes de femmes, groupes écologiques, groupes de jeunes, etc.) n'y jouaient qu'un rôle complémentaire dans la distribution des services aux communautés. Mais sous la poussée des grandes organisations syndicales et des associations de consommateurs, l'État en est néanmoins venu à assurer certaines protections sociales de base

(éducation, santé, etc.). Toutefois, le développement économique est demeuré la quasi-exclusivité des entreprises du secteur marchand.

À partir des années 1980, rompant avec ce type de régulation et soucieux de réduire les coûts, les pouvoirs publics nationaux ont été amenés à un certain laminage de leurs services publics. Ce scénario s'est caractérisé par une orientation centrée exclusivement sur la liberté des consommateurs, occultant du coup deux dimensions cardinales: **celle d'une citoyenneté active** et celle de **producteur de services** que des communautés mettent en œuvre. En bref, cette approche a privilégié et privilégie les éléments individualistes de la liberté et de la démocratie politique au détriment des formes collectives d'expression et d'action. La reconnaissance des organisations communautaires n'a été alléguée que pour accélérer le désengagement de l'État. La reconnaissance de ces derniers s'est limitée à la prestation de services et à la philanthropie afin de procurer un accompagnement de proximité aux personnes les plus en difficulté. C'est la réactualisation d'une tradition libérale soucieuse de paix sociale où l'échange contractuel sur le marché doit être complété en se confinant à l'aide apportée aux plus pauvres. Le résultat final: une société à deux vitesses.

La vision social-étatiste: le tout à l'État et l'associatif comme complément subalterne

À l'opposé, la stratégie social-étatiste opère une défense inconditionnelle du service public menacé par le courant néo-libéral. Ici, le développement social dérive d'abord de l'intervention de l'État. Le service public est érigé en rempart contre la perte des acquis sociaux. L'État voit donc son rôle de prestataire de services réaffirmé et toute politique de privatisation ou de décentralisation, quelle qu'en soit la forme, dénoncée comme une régression sociale.

Dans le prolongement de son penchant maximaliste en faveur de l'État, ce courant de pensée est enclin à entretenir un rapport hiérarchique avec le secteur associatif et de méfiance à l'égard des projets de décentralisation du service public en direction des régions et des communautés locales. À partir de ce prisme, toute consolidation du partenariat entre l'État et le secteur associatif s'apparente à une forme de marchandisation.

Cependant, cette position a perdu ces dernières années une bonne partie de sa force d'attraction à l'intérieur des mouvements sociaux. En effet, nombre d'intervenants sont conscients de lacunes démocratiques du service public là où il s'était développé durablement, notamment le penchant pour les travers bureaucratiques.

La vision partenariale: la co-production de l'État avec les communautés locales et les régions

Ici, le développement social trouve ses assises dans un authentique partenariat entre l'État et les communautés locales qui se coresponsabilisent dans le cadre d'une certaine réciprocité. Ainsi se dessine la perspective d'un État partenaire de la société civile, à partir d'espaces permettant de développer une économie plurielle dans laquelle d'autres composantes que l'économie marchande internationalisée peuvent avoir droit de cité, à savoir des initiatives et des réformes basées sur des hybridations entre marché, État et société civile, oxygénée notamment par la diffusion d'une culture associative et coopérative revitalisée.

Depuis plus de deux décennies, bien que limitées dans leur impact, des initiatives ont émergé et des politiques publiques ont commencé à en tenir compte. Plusieurs de ces initiatives peuvent être vues comme des laboratoires originaux de recherche de nouvelles voies, grâce à quelques innovations institutionnelles témoignant de la possibilité de nouvelles passerelles entre la société civile et l'État, et en dépit de dérives toujours possibles.

Ce sont d'abord ces services de proximité dans les communautés locales (cuisines collectives, centres communautaires de loisirs, maisons de la famille...) qui se sont progressivement fait reconnaître comme institutions innovantes et profondément marquées par la culture associative, tant par leur approche des problèmes, leur mobilisation des populations locales que par leur perméabilité aux demandes sociales des communautés.

Ce sont aussi, encore dans d'autres champs comme la santé et les services sociaux, ces rapports inédits qui se sont tissés au fil des vingt dernières années, entre l'État et des organisations communautaires qui dispensent des services de base (coopératives de solidarité par exemple) tout en cherchant à ne pas se cantonner dans la livraison de services. Ces initiatives ont été le plus souvent développées pour répondre à de nouveaux besoins négligés par les services publics. Certes, l'essor de ces pratiques dans un contexte de reconfiguration d'un État en crise ne constitue pas un tout homogène et ne peut être interprété de la même façon par tous. Il n'en demeure pas moins que le mouvement coopératif et associatif dans plusieurs domaines a été capable au fil des ans d'obtenir une certaine reconnaissance sociale et politique, d'avoir une place dans certains lieux décisionnels, d'avoir un financement récurrent, d'avoir un rôle proactif dans certaines politiques publiques, etc.

Un autre exemple d'arrimage, pris cette fois-ci dans le secteur du développement local. Apparues au milieu des années 1970 ou 1980, des agences de développement se sont attachées à réaliser un partenariat autour de la revitalisation des territoires ayant subi de plein fouet la désindustrialisation. Plusieurs expériences telles les CDÉC et les CDC sont probantes à ce propos. Elles déploient des initiatives locales cherchant à concilier objectifs économiques et sociaux avec des partenaires (privés et publics) qui ont emboîté le pas. Leurs pratiques interpellent les institutions publiques enclines à se replier sur elles-mêmes et à reproduire la culture bureaucratique.

Pour nous, cette conception partenariale du développement social s'appuyant sur des pratiques issues des communautés peut être une des clés pour rendre l'économie et la société davantage plurielles et démocratiques. Ici, la synergie ne se fait plus à deux (le marché et l'État) mais à trois (marché, État et associations). La question devient moins celle du plus ou moins d'État et davantage celle de la qualité démocratique de l'action de l'État et des institutions publiques. Cette qualité dépend pour une bonne part de la capacité des pouvoirs publics à se laisser interpellé par ces initiatives issues des communautés et des régions et à accepter de décentraliser, de co-produire des services collectifs et de co-habiter dans le cadre de nouvelles institutions de gouvernance démocratique.

Trois approches du développement social

Développement social	Approche néo-libérale	Approche social-étatiste	Approche partenariale
Rôle du marché	Marché prédominant : dév. social, conséquence de la force du marché	État prédominant : dév. social dépend quasi-exclusivement du service public	Partenariat prédominant : Collaboration active entre public/associatif/privé
Rôle de l'État et des services publics	Services collectifs par le réseau public de façon subsidiaire	Services collectifs publics «mur à mur»	Services collectifs mixtes coordonnés au plan national mais décentralisés
Rôle des associations et de la société civile	Gestion sociale de la pauvreté par programmes ciblés	Universalité des programmes sociaux & complémentarité subalterne des associations	Construction conjointe de l'offre et de la demande de services collectifs
Rôle des citoyens	citoyens consommateurs	citoyens usagers des services	Citoyens co-producteurs des services et acteurs collectifs de développement

Repères bibliographiques

- ALINSKY, S. (1976), *Manuel de l'animateur social*, Seuil, Paris.
- ASSOGBA, Y. (2000), *Insertion des jeunes, organisation communautaire et société*, Collection Pratiques et politiques sociales, PUQ, Sillery.
- BÉLANGER, J.-P. (1999), « Les organismes communautaires, une composante essentielle de ce tiers secteur », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, numéro 2, pp.89 à 102.
- BOURQUE, G.-L. (2000), *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*, Collection Pratiques et politiques sociales, PUQ, Sillery.
- BOUCHER, J. et D.TREMBLAY (1999), *La gouvernance locale*. Dossier thématique de la revue *Économie et Solidarités*, vol. 30, numéro 2, PUQ, Québec, pp. 1 à 110.
- COMEAU, Y., FAVREAU, L., LÉVESQUE, B. et M. MENDELL (2001), *Emploi, économie sociale et développement local : les nouvelles filières*, Collection Pratiques et politiques sociales, PUQ, Sillery.
- CASTEL, R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Seuil, Paris.
- CIRIEC, (1998), *Appel pour une économie sociale et solidaire*, CIRIEC, Montréal.
- COTÉ, S. (1999), « Délestage tapageur ou décentralisation tranquille », dans *Québec 1999*, Fides/Le Devoir, pp.341 à 350.
- CSBE (1996), *L'harmonisation des politiques de lutte contre l'exclusion* (avis au MSSS), Conseil de santé et du bien-être, Gouvernement du Québec.
- DEFOURNY, J., L.FAVREAU et J.-L. LAVILLE (1998), *Insertion et nouvelle économie sociale, un bilan international*, Desclée de Brouwer, Paris.
- DESCHÊNES, A. et G. ROY (1994), *Le JAL. Trajectoire d'une expérience de développement local*, GRIDEQ, UQAR, Rimouski.
- DONZELOT, J. et J. ROMAN (1998), « À quoi sert le travail social? ». Revue *Esprit*, mars-avril, 1998. Dossier thématique, Paris, p. 7 à 267.
- DOUCET, L. et L. FAVREAU (1997), *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Collection Pratiques et politiques sociales, PUQ, Sillery.
- FALL, A.S. (2000), « La société civile en Afrique d'Ouest : configurations et défis », *Économie et Solidarités*, vol.31, numéro 2, PUQ, Sillery.
- FAVREAU, L.(2005), *Les regroupements nationaux d'économie sociale : essai d'analyse politique*. CRDC, UQO, Gatineau., 35 pages.
- FAVREAU, L. (2000), « Le travail social au Québec (1960-2000) : 40 ans de transformation d'une profession », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, numéro 1, juin 2000, p.27 à 47.
- FAVREAU, L. (1998), « Québec : l'insertion conjugée avec le développement économique communautaire » dans Defourny, J., L. Favreau et J.-L. Laville (dir.), *Insertion et nouvelle économie sociale, un bilan international*, Desclée de Brouwer, Paris, p.159 à182.
- FAVREAU, L. (1994), « L'économie solidaire à l'américaine : le développement économique communautaire » dans Laville, J.-L. (dir.), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, p.93 à 135.
- FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE (1999), *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Collection Pratiques et politiques sociales, Presses de l'Université du Québec (PUQ), Sillery.
- FAVREAU, L. et Y. HURTUBISE (1993), *CLSC et communautés locales, la contribution de l'organisation communautaire*, Collection Pratiques et politiques sociales, PUQ, Sillery.
- FRÉCHETTE, L. (2000), *Entraide et services de proximité, l'expérience des cuisines collectives*, Collection Pratiques et politiques sociales, PUQ, Sillery.
- FREIRE, P. (1974), *Pédagogie des opprimés*, Maspéro, Paris.
- GODBOUT, J.-T. (1987), *La démocratie des usagers*, Boréal, Montréal.

- LALLEMENT, M. (1999), « Gouvernance locale, communautés d'action collective et emploi », *Économie et Solidarités*, vol.30, numéro 2, PUQ, Québec, p. 41 à 59.
- LÉVESQUE, B. et M. MENDELL (1998), « Les fonds locaux et régionaux de développement au Québec : des institutions financières relevant principalement de l'économie sociale » dans M.-U. Proulx (dir.), *Territoire et développement économique*, Paris/Montréal, L'Harmattan, pp.220-270.
- MOREL, M. (2006), « Plate-forme du Réseau québécois de développement social » dans Tremblay et Tremblay, *Le développement social à l'heure de l'économie sociale*. Collection PPSE, PUQ (à paraître).
- PROULX, M.-U. (1999), « Volontariat institutionnel et gouvernance du Québec à l'échelle supralocale », *Économie et Solidarités*, vol.30, numéro 2, PUQ, Québec, pp. 60 à 74.
- PAQUET (1999), *Oublier la Révolution tranquille. Pour une nouvelle socialité*, Montréal, Liber.
- STOCKER, G. (1998), « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue internationale des sciences sociales*, Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, mars 1998, numéro 155, pp. 19 à 30.
- TREMBLAY, M. et P-A TREMBLAY (2006), *Le développement social à l'heure de l'économie sociale*. Collection PPSE, PUQ (à paraître).
- VAILLANCOURT, Y. (2006), « Le développement social, un enjeu fondamental pour le Bien-Être des communautés » dans Tremblay et Tremblay, *Le développement social à l'heure de l'économie sociale*. Collection PPSE, PUQ (à paraître).
- VAILLANCOURT, Y. (dir.) (1999), *Le tiers secteur, Nouvelles pratiques sociales*, vol.11, #2 et 12, #2, PUQ, Québec, pp.21 à 176.
- VELTZ, P. (1997), *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris, PUF.

POUR EN SAVOIR PLUS

- 1) Un site pour suivre l'évolution du développement social au Québec par l'action communautaire, l'économie sociale et coopérative et le développement local
[http:// www.uqo.ca/crdc-geris/](http://www.uqo.ca/crdc-geris/)
 Site de la Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC) et du Centre d'études et de recherches en intervention sociale (CÉRIS) de l'Université du Québec en Outaouais. Regroupement d'une dizaine de chercheurs de l'UQO dans différentes disciplines, notamment le travail social et les sciences sociales. Des professeurs d'autres universités (au Québec et en Europe) y sont associés.
- 2) Une excellente petite synthèse des enjeux actuels en matière de santé au Québec fait par l'Institut du nouveau monde (INM) suite à un colloque et dont l'intitulé est *100 idées citoyennes pour un Québec en santé*. Fides/INM, Montréal, 95 pages. Voir aussi leur site : www.inm.qc.ca
- 3) Pour suivre l'actualité en matière de développement sociale au Québec, consultez la revue *Développement sociale*, publiée de 4 à 6 fois par année. Parcourez les numéros parus à l'adresse suivante : <http://www.inspq.qc.ca/DeveloppementSocial/RevueDevSoc.asp?Page=R4>